Hugues a retenu les expressions, résume, sous une forme dramatique, la pensée de tout un siècle; l'œuvre qui en sortit répondait à l'un de ses besoins les plus profonds, et fut pour lui une œuvre de salut.

Odon, le successeur de Bernon, la continua avec une austérité de doctrine qui est en général le propre des réformateurs, mais qu'accroissait encore le sentiment des misères dont souffrait l'humanité. Les âmes étaient attristées, les imaginations assombries. On pratiqua dans toute sa rigueur, à Cluny, sous les règles sévères de saint Benoît, la doctrine de l'expiation qui est, le fait si justement observer M. Pignot, l'ame de la vie monastique. Mais en même temps, la congrégation clunisienne est définitivement constituée sous Odon, qui était aussi un lettré et un philosophe, dans les principaux éléments matériels et religieux. La propriété monastique se développe rapidement sous ses trois successeurs, Aymard, Mayeul, Odilon, dont le caractère empreint de douceur et de tendresse forme un contraste marqué avec la rigidité du second fondateur. Les clercs et les laïques accueillent avec enthousiasme cette rénovation des cloîtres qui réagit avec puissance sur le clergé séculier et sur la société politique.

Ce mouvement ne tarde pas à prendre des proportions considérables sous Hugues de Semur, qui fonde ce que nous avons appelé la monarchie clunisienne. L'ordre se constitue par trois moyens: établissement des prieurés sur toute la surface du monde chrétien, adoption des mêmes usages, administration, liturgie; subordination à l'abbé de Cluny de toutes les maisons qui relèvent de cet Ordre, et dans un grand nombre d'autres qui y sont seulement affiliées, mais qui se rattachent à son unité; et enfin par l'extension de l'architecture clunisienne qui, à la fin du XIIe et au commencement du XIIe siècle devient le type dominant et à peu près le seul en usage, des édifices religieux.

Ce fut pour Cluny un moment glorieux. Il donnait l'hospitalité aux princes et leur commandait le respect. Son abbé était le conseil et presque l'égal des rois; un légat du pape était à ses côtés; il n'avait d'autres armes cependant que la supplication